

COURRIER DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Lyon.)

21 avril 1873.

Permettez-moi de vous écrire très-brièvement aujourd'hui. Je sors de la salle Valentin...

Ceux-ci ont mis la main sur un candidat, le colonel Stoffel, l'ancien attaché à Berlin...

J'ai entendu parler à Valentin de l'adhésion que M. Grévy aurait envoyée à M. Carnot...

PARIS ET VERSAILLES

(Correspondance républicaine.)

Paris, le 21 avril 1873.

La jolie alliance des légitimistes et des bonapartistes vient de produire la candidature de M. le colonel Stoffel...

C'est le comité dit de la salle Herz qui, à l'unanimité, déclare le Gaulois, a fait cette découverte...

Le journal des Débats publie une lettre de M. de Benque, le secrétaire général de la banque de France...

Paris-Journal proteste ce matin et refuse de s'associer à ce fameux comité conservateur...

Les républicains, eux, n'ont donc qu'une chose à faire, voter pour M. de Rémusat...

M. Grévy, le regrette président de l'Assemblée, vient d'adhérer à cette candidature. Voilà un patronage républicain qu'on ne repoussera pas...

M. Grévy est arrivé hier à Paris, mais il n'a pas vu M. Thiers...

Hier, les courses ont été splendides. Un monde fou, on s'écrasait littéralement...

La réception du soir, on a beaucoup remarqué le duc de Chartres, qui est venu présenter ses hommages au président de la République...

Les lettres et adresses de félicitations relatives à la libération du territoire adressées à M. Thiers par les conseils généraux continuent à arriver de tous côtés...

(Correspondance universelle.)

Paris, 21 avril.

Je vous ai annoncé, l'autre jour, que le président de la République avait invité à dîner les maires de Paris...

Un nombre des convives, il y en avait deux appartenant au parti radical, MM. Cantagrel et Jacques...

M. Thiers, lui, au contraire, leur prouvait, avec sa vivacité ordinaire, combien ils se trompaient...

« Venez, mon cher Périé, lui dit-il, dites à ces messieurs qu'ils auraient sur la droite, que vous connaissez aussi bien que moi, la candidature Barodet. »

On dit que cette conversation n'a pas peu contribué à l'affaiblissement que l'on remarque depuis quelques jours dans l'ardeur du parti radical en faveur de l'élection Barodet.

Du reste, ainsi que je vous l'ai fait remarquer, il y a au sein de ce parti une scission assez grande...

Il n'a pas osé faire acte d'autorité en empêchant son journal de la patronner, uniquement parce qu'il craignait de perdre au sein de son cénacle qui l'accuse de tiédeur et lui préfère Challemeil-Lacour.

Affaire Janvier de la Motte et consorts

Nous trouvons dans les journaux de la Seine-Inférieure l'arrêt prononcé par la cour des comptes sur la question de M. Janvier de la Motte...

Un nom du peuple français, la cour des comptes a rendu l'arrêt suivant :

La cour, Vu la lettre de M. le ministre de l'intérieur du 23 juillet 1872, en réponse à une lettre de M. le procureur général...

Vu le réquisitoire de M. le procureur général, en date du 27 juin 1872, tendant à faire statuer sur un manquement irrégulier de deniers publics effectués dans le département de l'Eure;

Les pièces communiquées par M. le garde des sceaux et produites à l'appui dudit réquisitoire; Considérant que l'insurrection criminelle suivie, pendant les premiers mois de 1872, devant la cour d'assises de la Seine-Inférieure...

Considérant que de la déclaration de non-culpabilité rendue par le jury et de l'ordonnance d'acquiescement qui l'a suivie, il résulte seulement que les accusés n'ont pas commis les crimes relevés contre eux par l'acte d'accusation; mais que cette déclaration, qui ne porte que sur la criminalité des faits, ne s'oppose nullement à ce que les faits constatés soient appréciés par la juridiction compétente au point de vue des responsabilités de la comptabilité publique et des responsabilités encourues;

Considérant qu'il ressort soit des interrogatoires et des aveux des accusés devant la cour d'assises, soit des déclarations et des aveux recueillis par le juge d'instruction, et signés après lecture, que des fonds départementaux et communaux délivrés par la caisse du payeur ou du trésorier-payeur général du département de l'Eure et par celle du receveur municipal d'Evreux, sur la présentation de mémoires ou de mandats fictifs, ont été touchés directement ou indirectement par les sieurs Janvier de la Motte, ancien préfet; Boulanger, agent-voyer en chef; Alexis Chevalier, huissier de la préfecture, et Bourguignon, architecte du département, sans que l'emploi réel de ces fonds à des dépenses d'intérêt public ait été justifié par pièces régulières et dans les formes légales;

Considérant qu'aux termes des lois, ordonnances, décrets et instructions sur la matière sus haut cités, notamment de l'article 17 de l'ordonnance du 14 septembre 1822, de l'article 64 de la loi du 18 juillet 1837, de l'article 812 de l'instruction générale du 20 juin 1859, et de l'article 25 du décret du 31 mai 1862, « toute personne autre que le comptable qui se serait ingérée dans le manquement de deniers publics est par ce fait constituée comptable, et que ces gestions occultes sont soumises aux mêmes juridictions et entraînent les mêmes responsabilités que les gestions patentes et régulièrement décrites; »

En ce qui concerne les responsabilités encourues; Considérant que le sieur Janvier de la Motte a commis le département de l'Eure, depuis le mois de février 1859 jusqu'au mois d'avril 1868, et que c'est à cette période de temps que se rattachent les faits qui sont de nature à constituer de sa part une ingérence irrégulière dans le manquement des deniers publics;

En ce qui concerne le sieur Janvier de la Motte et consorts, et par celle du receveur municipal d'Evreux, sur la présentation de mémoires ou de mandats fictifs, ont été touchés directement ou indirectement par les sieurs Janvier de la Motte, ancien préfet; Boulanger, agent-voyer en chef; Alexis Chevalier, huissier de la préfecture, et Bourguignon, architecte du département, sans que l'emploi réel de ces fonds à des dépenses d'intérêt public ait été justifié par pièces régulières et dans les formes légales;

Considérant que le sieur Janvier de la Motte a commis le département de l'Eure, depuis le mois de février 1859 jusqu'au mois d'avril 1868, et que c'est à cette période de temps que se rattachent les faits qui sont de nature à constituer de sa part une ingérence irrégulière dans le manquement des deniers publics;

En ce qui concerne le sieur Janvier de la Motte et consorts, et par celle du receveur municipal d'Evreux, sur la présentation de mémoires ou de mandats fictifs, ont été touchés directement ou indirectement par les sieurs Janvier de la Motte, ancien préfet; Boulanger, agent-voyer en chef; Alexis Chevalier, huissier de la préfecture, et Bourguignon, architecte du département, sans que l'emploi réel de ces fonds à des dépenses d'intérêt public ait été justifié par pièces régulières et dans les formes légales;

Considérant que le sieur Janvier de la Motte a commis le département de l'Eure, depuis le mois de février 1859 jusqu'au mois d'avril 1868, et que c'est à cette période de temps que se rattachent les faits qui sont de nature à constituer de sa part une ingérence irrégulière dans le manquement des deniers publics;

En ce qui concerne le sieur Janvier de la Motte et consorts, et par celle du receveur municipal d'Evreux, sur la présentation de mémoires ou de mandats fictifs, ont été touchés directement ou indirectement par les sieurs Janvier de la Motte, ancien préfet; Boulanger, agent-voyer en chef; Alexis Chevalier, huissier de la préfecture, et Bourguignon, architecte du département, sans que l'emploi réel de ces fonds à des dépenses d'intérêt public ait été justifié par pièces régulières et dans les formes légales;

Considérant que le sieur Janvier de la Motte a commis le département de l'Eure, depuis le mois de février 1859 jusqu'au mois d'avril 1868, et que c'est à cette période de temps que se rattachent les faits qui sont de nature à constituer de sa part une ingérence irrégulière dans le manquement des deniers publics;

En ce qui concerne le sieur Janvier de la Motte et consorts, et par celle du receveur municipal d'Evreux, sur la présentation de mémoires ou de mandats fictifs, ont été touchés directement ou indirectement par les sieurs Janvier de la Motte, ancien préfet; Boulanger, agent-voyer en chef; Alexis Chevalier, huissier de la préfecture, et Bourguignon, architecte du département, sans que l'emploi réel de ces fonds à des dépenses d'intérêt public ait été justifié par pièces régulières et dans les formes légales;

Considérant que le sieur Janvier de la Motte a commis le département de l'Eure, depuis le mois de février 1859 jusqu'au mois d'avril 1868, et que c'est à cette période de temps que se rattachent les faits qui sont de nature à constituer de sa part une ingérence irrégulière dans le manquement des deniers publics;

En ce qui concerne le sieur Janvier de la Motte et consorts, et par celle du receveur municipal d'Evreux, sur la présentation de mémoires ou de mandats fictifs, ont été touchés directement ou indirectement par les sieurs Janvier de la Motte, ancien préfet; Boulanger, agent-voyer en chef; Alexis Chevalier, huissier de la préfecture, et Bourguignon, architecte du département, sans que l'emploi réel de ces fonds à des dépenses d'intérêt public ait été justifié par pièces régulières et dans les formes légales;

Considérant que le sieur Janvier de la Motte a commis le département de l'Eure, depuis le mois de février 1859 jusqu'au mois d'avril 1868, et que c'est à cette période de temps que se rattachent les faits qui sont de nature à constituer de sa part une ingérence irrégulière dans le manquement des deniers publics;

En ce qui concerne le sieur Janvier de la Motte et consorts, et par celle du receveur municipal d'Evreux, sur la présentation de mémoires ou de mandats fictifs, ont été touchés directement ou indirectement par les sieurs Janvier de la Motte, ancien préfet; Boulanger, agent-voyer en chef; Alexis Chevalier, huissier de la préfecture, et Bourguignon, architecte du département, sans que l'emploi réel de ces fonds à des dépenses d'intérêt public ait été justifié par pièces régulières et dans les formes légales;

Considérant que le sieur Janvier de la Motte a commis le département de l'Eure, depuis le mois de février 1859 jusqu'au mois d'avril 1868, et que c'est à cette période de temps que se rattachent les faits qui sont de nature à constituer de sa part une ingérence irrégulière dans le manquement des deniers publics;

En ce qui concerne le sieur Janvier de la Motte et consorts, et par celle du receveur municipal d'Evreux, sur la présentation de mémoires ou de mandats fictifs, ont été touchés directement ou indirectement par les sieurs Janvier de la Motte, ancien préfet; Boulanger, agent-voyer en chef; Alexis Chevalier, huissier de la préfecture, et Bourguignon, architecte du département, sans que l'emploi réel de ces fonds à des dépenses d'intérêt public ait été justifié par pièces régulières et dans les formes légales;

Considérant que le sieur Janvier de la Motte a commis le département de l'Eure, depuis le mois de février 1859 jusqu'au mois d'avril 1868, et que c'est à cette période de temps que se rattachent les faits qui sont de nature à constituer de sa part une ingérence irrégulière dans le manquement des deniers publics;

En ce qui concerne le sieur Janvier de la Motte et consorts, et par celle du receveur municipal d'Evreux, sur la présentation de mémoires ou de mandats fictifs, ont été touchés directement ou indirectement par les sieurs Janvier de la Motte, ancien préfet; Boulanger, agent-voyer en chef; Alexis Chevalier, huissier de la préfecture, et Bourguignon, architecte du département, sans que l'emploi réel de ces fonds à des dépenses d'intérêt public ait été justifié par pièces régulières et dans les formes légales;

qu'il consacre au maintien de l'ordre dans sa patrie. Signé : A. Thiers.

On annonce que le gouvernement poursuit activement l'élaboration du décret portant règlement de l'administration publique pour l'exécution de la loi récemment votée par l'Assemblée nationale sur le conseil supérieur de l'instruction publique.

Les dispositions du décret régleront, entre autres choses, le mode à adopter pour la nomination et l'élection des membres du conseil supérieur de l'instruction publique et pour leur réception.

Hier, à eu lieu à Paris, à l'Hôtel-de-Ville (salle Saint-Jean), le 6^e tirage définitif des obligations de l'emprunt municipal de 1871. A ce tirage, il a été extrait de la roue 1,300 numéros fournis par les 120 séries sorties du tirage préliminaire du 10 avril.

Les treize premiers numéros ont droit aux lots ci-après :

951.732 — 100.000 fr. 539.124 — 10.000 fr. 738.465 — 50.000 1.023.636 — 10.000 145.998 — 50.000 737.358 — 10.000 57.163 — 10.000 901.436 — 10.000 1.066.362 — 10.000 63.064 — 10.000 1.163.796 — 10.000 580.074 — 10.000 117.413 — 10.000

Les 75 numéros extraits ensuite de la roue reçoivent chacun une prime de mille francs. Tous les autres seront remboursés à 400 francs.

A propos du 65^e anniversaire de la naissance de Napoléon III, une messe a été dite, suivant l'usage, à la petite église de Saint-Leu-Taverny, où le second empereur passa, comme on sait, plusieurs années de sa vie.

C'est dans cette église, bâtie et inaugurée en 1851, sous la direction de M. E. Lacroix, que reposent les restes de Charles Bonaparte, père du premier empereur, qui mourut en 1785; celle du prince de Hollande, un de ses petits-fils; enfin, il s'y trouve le tombeau de Louis Bonaparte, roi de Hollande, décédé en juillet 1846, père de Napoléon III.

Outre ces morts illustres, reposent encore dans l'église de Saint-Leu le corps de la baronne Brock, attachée à la maison de la reine Hortense, et celui de la marchesse Ney, sœur de cette dernière.

Quant au château de Napoléon-Saint-Leu, illustré par les réceptions de la reine Hortense, il est toujours dans un parfait état de conservation; les Prussiens n'y ont pour ainsi dire commis aucun ravage.

Le pèlerinage aux tombeaux n'avait pas amené hier beaucoup plus de personnes qu'à l'ordinaire.

Douce réciprocité entre journalistes : Le gérant et le rédacteur en chef de l'Avenir, de Mans, sont cités à comparaître, le 25 avril, devant le tribunal de police correctionnelle, sous prévention de diffamations et injures, à la requête de MM. Haentgens, député, et Maillet, rédacteur du journal de la Sarthe.

Le rédacteur en chef de l'Avenir a fait citer devant le même tribunal et sous prévention des mêmes délits, le gérant et le rédacteur de la Sarthe.

Les deux affaires doivent venir à la même audience.

Dernières nouvelles de la germanisation de l'Alsace.

Mulhouse et dans les environs, la police prussienne fait une guerre à outrance aux peupliers. Il arrive très-souvent que l'un de ces arbres se trouve tout d'un coup couvert de drapeaux tricolores. La foule accourt saluer cette manifestation, les agents de l'autorité arrivent alors et font scier l'arbre. « Si cela continue, dit la Gazette de Carlsruhe, il n'y aura bientôt plus un peuplier dans toute la contrée. »

Un correspondant alsacien du XIX^e Siècle nous raconte à ce sujet une farce colossale faite ces jours derniers aux autorités allemandes.

« Dans une brasserie, deux bons bourgeois de Mulhouse reconnurent, du coin de l'œil, le plus subtil des mouchards allemands, et les voilà vivants chope sur chope et s'échamantant peu à peu dans la voie des confidences intimes. Lorsque l'attention du voisin fut suffisamment éveillée, Hans se pencha à l'oreille de Seppi et lui dit à demi-voix : « Sais-tu, toi, qui est-ce qui monte aux arbres pour accrocher tous ces drapeaux ? »

« Oh ! je le sais, mais tu es trop bavard, je ne te le dirai pas. »

« Mais si je te jure mon grand sacrebleu ? »

« Juré-le donc ! »

« Eh bien ! je te le jure ! »

« Ecoute, alors ! »

Il Seppi, après un faux hoquet, parfaitement imité, lâche le nom de deux gros marchands de la ville. De deux très-gros marchands, comme on va voir. L'espoir qu'on se verre à moitié plein, chose inouïe en Prusse; il court à la police, il livre les deux noms, obtient deux mandats d'amener, requiert main-forte, et un quart d'heure après, la force armée trainait littéralement en prison deux diminitifs d'électeur, choisis entre les plus énormes citoyens de Mulhouse; le plus léger aurait été primé dans un concours agricole; il pèse 150 kilos.

« Ils mugissaient, les pauvres gens ! Et la foule ameutée par leurs protestations, criait : Les voilà donc ceux qui montent aux arbres comme des écureuils ! »

Vous voyez de Paris le désappointement et la fureur des autorités allemandes. Quant aux ventrus innocents, on les voit portés en triomphe s'ils n'avaient pas été trop lourds.

Plaisanterie à part, ajoutez le correspondant du XIX^e Siècle, les fonctionnaires prussiens sont aux abois. Toutes ces taquineries les harcèlent, les épuisent et les mettent sur les dents. Les moins intelligents, les plus infâmes commencent à comprendre qu'ils ne réussiront jamais à soumettre un tel peuple.

Du même journal : La garnison de Belfort poursuit activement ses préparatifs de départ; elle ne veut rien y laisser, pas même de bons souvenirs. Ceux qui vont nous quitter se montrent moins aimables et plus arrogants que jamais.

Jugez-en : Un officier de passage reçoit à la mairie un billet de logement pour le meilleur hôtel de la ville, l'Ancienne Poste. Là, on lui offre le choix entre les chambres disponibles; il les refuse toutes sans les voir, et déclare carrément qu'il a choisi le n^o 2. C'est le n^o 2 qu'il lui faut; hors du n^o 2, point de salut.

L'hôtelier, en termes polis, déclare qu'il n'y peut rien, que le n^o 2 est occupé, mais qu'il y a d'autres chambres tout aussi bonnes.

« Donnez-moi le n^o 2 tout de suite, ou je le prend de force ! »

« A votre aise, monsieur : vous êtes le plus fort. »

L'officier va chercher la garde; il rentre avec 25 hommes armés; la porte est ouverte; le bagage du premier occupant est jeté dans le corridor, et l'officier prend possession du champ de bataille.

Or, savez-vous le nom du voyageur expulsé? C'est M. James Long, ce membre de la Société des Amis qui a combié de ses bienfaits la ville de Belfort et tout son territoire. M. Long est l'objet d'une vénération universelle; il n'y a pas un pauvre, à dix lieues à la ronde, qui n'ait appris son nom pour le bénir. Je vous laisse à penser l'impression produite par ce dernier exploit des Allemands.

L'Alhambra, journal d'Alger, mentionne un fait qui s'est passé dans la province d'Oran, et qu'il présente comme ayant une certaine gravité.

Un grand chef arabe, Si Himan Oued Kadhour, des Ouled Sidj Cheick, qui était interné dans la tribu des Douair, canton d'Aïn-Temouchent, s'est évadé avec quarante de ses serviteurs le 11 avril dernier.

Le gouverneur, en apprenant cette nouvelle, aurait ordonné la révocation de M. B..., commissaire civil, de ses fonctions d'administrateur cantonal et la remise de la direction du canton d'Aïn-Temouchent à l'ancien commandant supérieur, le capitaine M..., avec mandat de lancer à la poursuite du fugitif toutes les troupes disponibles et de le ramener mort ou viv. Le général Osmont aurait répondu qu'il allait exécuter cette partie de ses instructions pour laquelle il avait déjà pris ses dispositions, mais qu'en ce qui concernait le capitaine M..., il ne consentait à ce qu'il restât en son ancien poste qu'à la condition que le canton d'Aïn-Temouchent serait supprimé et que son territoire ferait retour à l'administration militaire, un officier ne pouvant relever d'un préfet.

Cette question d'administration n'est pas encore vidée. Quant à Si-Himan, on a suivi ses traces jusqu'aux frontières du Maroc, où toute poursuite est impossible. Le jeudi, 10 avril, cet homme, qui a la réputation d'un chef de bande très-habile, avait fait partir les femmes et les impedimenta qui pouvaient retarder sa marche, il est monté à cheval vers onze heures, dans la nuit. Ses serviteurs ayant le mot d'ordre, ont précédé ou suivi, et tous ont dû se rassembler à un point convenu. De là ils ont troqué, en passant dans les tribus, leurs chevaux contre des montures fraîches, et cela de gré ou de force. Ils ont coupé le fil télégraphique pour retarder les poursuites.

Les détails qu'on va lire sont empruntés, dit la France, à une lettre particulière, digne de toute créance.

Il expliquent à la fois et le véritable état du Saint-Père et les contradictions qui se produisent d'un jour à l'autre dans les nouvelles du Vatican.

« L'état du pape est très-grave; on le régarde comme inclinant vers sa fin. Par égard pour le Saint-Père, les journaux les mieux informés se montrent aussi optimistes que possible; mais la vérité vraie est qu'on regarde une guérison comme impossible. »

« Vous savez que le pape, qui a beaucoup d'humour, a dû toujours entretenir un cautère à chaque jambe. Il paraît que ces cautères ont cessé de fonctionner, et c'est ce qui a amené l'effluve des jambes. On a pu, avant-hier, soulager Pie IX au moyen d'un sinapisme; mais cela ne peut avoir qu'un effet momentané. Il paraît que l'on commence à constater une sorte de décomposition ou appauvrissement du sang, qui aurait pour résultat un commencement d'hydropisie. »

« En dernière analyse, d'après les renseignements que je tiens d'une personne qui va tous les jours au Vatican, il paraît que les médecins sont toujours fort inquiets, malgré la petite amélioration que les journaux constatent aujourd'hui. Si le temps se met franchement au beau, peut-être parviendra-t-on à faire passer l'état à l'auguste maréchal. Mais si le temps était pluvieux, il y aurait à craindre une prochaine catastrophe. »

« Il règne toujours une extrême agitation parmi les membres du sacré-colège. Des dépêches ont été expédiées de tous les côtés, pour aviser les cardinaux étrangers, afin qu'ils se tiennent prêts à partir au premier signal. Je sais, notamment, que le cardinal de Bonnehose a déjà reçu un avis dans ce sens. »

Samedi a été célébré à Berlin le mariage du prince Albert de Prusse, neveu de l'empereur Guillaume, avec la princesse Marie de Saxe-Altenbourg. Ce prince, issu du mariage du prince Albert, fils du roi Frédéric Guillaume III, avec la princesse Marianne des Pays-Bas, a aujourd'hui trente-six ans. Sa sœur, la princesse Alexandrine, a épousé, en 1865, le duc Guillaume de Mecklenbourg-Schwerin.

La princesse Marie est la fille unique du duc Ernest de Saxe-Altenbourg; elle est née en 1854. Elle a été élevée dans la plus grande simplicité. C'était une ménagère que voulait le prince bavarois, et il a été servi selon ses souhaits.

Comme présent de nocce, il n'a demandé qu'une des robes que sa femme a portées un an, sans les déchirer. Celle qu'il a choisie a même été défilée et allongée par la princesse elle-même, quand sa rapide croissance de jeune fille eut rendu cette opération nécessaire.

A l'occasion de ses fiançailles, la princesse Gisèle a reçu une parure magnifique. Elle l'a revêtue, puis, se plaçant devant une glace, elle dit avec une candeur toute autrichienne : « Mais Luitpold ne voudra plus me reconnaître ! »

Il la reconnaît si bien qu'ayant su ces paroles, il lui dit : « Tu as raison. J'en aime mieux avec la toilette que je sens habitué à te voir car, ne l'oublie pas, ma femme n'est pas destinée à être une princesse riche. »

Entendez-vous, princesses Benoiton ? On se rappelle que le mot d'ordre pour le soulèvement carliste est venu de Genève où résidait le duc de Madrid et ses principaux conseillers. C'est de Genève aussi qu'était datée la proclamation qui a donné le signal du soulèvement.

Le conseil fédéral helvétique a pensé que la neutralité de la Suisse ne donnait pas à des prétendants étrangers le droit de conspirer sur son territoire et il l'a invité en conséquence le gouvernement de Genève à sévir contre les coupables. Une enquête a été ouverte en outre, pour arrêter les enlèvements illicites, réprimés par la loi fédérale du 30 juillet 1859. Du reste, tous les personnages impliqués dans les mesures réclamées par le gouvernement de Berne ont quitté le canton de Genève et résident en France dans les départements limitrophes de l'insurrection.

Le journal de Constantino nous apporte quelques détails biographiques sur Chirvani-Zadé-Mehemet-Ruchdi-Pacha, le nouveau grand-vezir. La réputation de Chirvani-Zadé-Mehemet-Ruchdi-Pacha a été élevée dans les affaires de Syrie, en 1860. Il appartenait alors au corps des ulémas. Il fut envoyé en Syrie avec Foad-Pacha, comme l'un des commissaires de la Sublime-Porte dans les conférences diplomatiques qui se tinrent à Beyrouth pour le règlement des affaires du Liban.

Foad-Pacha, qui avait beaucoup de coup-d'œil, fut frappé de son aptitude pour les affaires, et s'intéressa dès-lors à sa carrière. A la suite de ces conférences, Chirvani-Zadé-Mehemet-Ruchdi fut nommé gouverneur général du vilayet de Syrie, avec son siège à Damas. Il y fit preuve d'une véritable capacité administrative.

Depuis il a été deux fois ministre des finances pieuses; trois fois ministre des finances; une fois ministre de l'intérieur. Ce dernier poste a même été créé pour lui sous le dernier grand-vezir d'Aali-Pacha. Chirvani-Zadé-Mehemet-Ruchdi-Pacha a la réputation d'un homme de rare bon sens, d'une grande expérience administrative, et de beaucoup de résolution.

CONSEIL GÉNÉRAL DU RHONE

Séance d'ouverture du 21 avril 1873

PRÉSIDENCE DE M. CARLE

Les portes de la salle des délibérations du conseil général sont ouvertes au public à une heure.

MM. les conseillers généraux occupent leur siège.

M. Carle, président, après avoir donné lecture de l'art 23 de la loi du 10 août 1871, en vertu duquel le conseil général, dans sa séance du 18 septembre, a fixé sa session d'avril de 1873 au premier lundi après la semaine de Pâques, rappelle au public que toutes les manifestations d'approbation ou d'improbation sont formellement interdites.

M. Carle continue en ces termes : « Messieurs, « Depuis notre dernière session, la mort a frappé dans nos rangs, et nous a enlevé l'un des plus laborieux, des plus instruits et des plus dévoués de nos collègues : « Le docteur Jourdan.

« La parole du docteur Jourdan, toujours pleine d'autorité, éclairait nos débats, dirigeait nos délibérations, tandis que ses rapports écrits donnaient à nos comptes rendus un relief qui a été remarqué dans les autres départements.

« Il acceptait toutes les tâches, parce qu'il était de force à pouvoir y suffire.

« La séance peut regretter qu'il ne lui ait pas consacré tout son temps, mais le département n'oublie pas qu'il a retiré tout le profit des pertes que la science peut avoir vaines; aussi, reconnaissant des services rendus, il proclame hautement que le docteur Jourdan, en sacrifiant sa gloire à la chose publique, a bien mérité de tous.

« Il aimait passionnément la vérité; rien n'égalait son ardeur à la chercher, si non la fermeté qu'il déployait pour la faire triompher.

« Il était en quelque sorte le rapporteur-né de tous nos budgets.

« Il savait faire la lumière sur tout ce qu'il touchait; mais, c'est surtout dans les questions difficiles qu'il fallait admirer la puissance de ses investigations et de son savoir.

« Son rapport sur les enfants assistés est à la fois l'œuvre d'un chercheur, d'un écrivain distingué et d'un administrateur impartial.

« Les électeurs du canton de Limonest ont nommé à sa place le docteur Terrier; il y a satisfaction à voir un homme de science, un érudit, succéder à un savant.

« Souhaitons la bienvenue à notre nouveau collègue qui, par la conviction, ne négligera rien pour occuper dignement parmi nous le siège illustré par son prédécesseur.

« Messieurs, avant de commencer nos travaux, permettez-moi de dire encore quelques mots; « Nous venons ici avec la même pensée, le même désir, voulant atteindre le même but, arriver au même résultat, c'est-à-dire mener à bien les affaires départementales.

« Dans cette session, nous aurons à nous occuper des chemins vicinaux, de classement de routes départementales, de plusieurs chemins de fer.

« Je crois devoir appeler votre attention sur le classement de certaines routes.

« Si nous devons donner satisfaction autant que la nécessité l'exige, il faut nous garder d'un entrainement irrésistible.

« Il ne suffit pas de classer une route, il faut songer à sa construction, à son entretien, à ce qui reste indéfiniment à la charge du département, et qui grève pour toujours son budget.

« Ne oublions pas, messieurs, nous ne sommes pas seulement les représentants du canton qui nous a élus, mais ceux aussi du département; que l'intérêt général ne soit jamais sacrifié à l'intérêt particulier; nous devons être les gardiens fidèles des deniers départementaux.

« Il faut aussi, messieurs, nous tenir en garde contre ces rapports, ces propositions arrivant au dernier jour, à la dernière heure, au dernier moment; par devoir et pour notre propre dignité, nous devons savoir ce que nous votons; il faut le temps nécessaire, pour étudier les questions qui nous sont soumises, les demandes qui nous sont faites, afin d'éviter une erreur, et parfois une surprise.

« Maintenant, messieurs, mettons-nous à l'œuvre avec zèle et dévouement. »

catif de 1873, de divers crédits relatifs à l'instruction publique, qui n'ont pas été employés en 1872. Après quelques observations présentées par le secrétaire général, le conseil décide le renvoi de la proposition de M. Grinand à la commission des finances.

Médécins cantonaux. M. Richard-Vacheron demande que la subvention médicale cantonale soit employée en faveur des amis de la science, soit également reportée au budget rectificatif de 1873.

M. Richard-Vacheron est prié de vouloir bien formuler sa proposition par écrit.

BOURSE DE PARIS DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE DU 22 AVRIL. Table with columns: AU COMPTANT, COURS DE CLOTURE, HAUSSE, BAISSE.

TERME (DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE) Paris, le 22 Avril 1873.

PRÉCÉDENTE VALEURS. Table listing various financial instruments and their values.

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES. Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, SUISSE, etc.

BALLOTS PESÉS. Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, SUISSE, etc.

BALLOTS PESÉS. Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, SUISSE, etc.

BALLOTS PESÉS. Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, SUISSE, etc.

à 158 pour disponible: 156 50 à 157 pour livrable. Les sucres blancs n° 3 sont demandés sur courant à 73 50, offerts à 74; 4 d'éché, 73 50 à 73 25, cours nominal; 4 derniers, 71 25 à 71.

Recettes de la journée 5,000 balles. Expéditions pour l'Angleterre 6,000 balles; pour le Havre 4,000 balles, et pour le continent 5,000 balles.

RECETTES DES CHEMINS DE FER. Table with columns: DATES DE LA SEMAINE, LIGNES, RECETTES BRUTES DE LA SEMAINE, EN FAVEUR DE.

RECETTES DES CHEMINS DE FER. Table with columns: DATES DE LA SEMAINE, LIGNES, RECETTES BRUTES DE LA SEMAINE, EN FAVEUR DE.

BULLETIN METEOROLOGIQUE. Table with columns: THERMOMÈTRE, PRESSION, ETAT DU CIEL, etc.

Ont passé le canal du 1er au 10 avril, 44 navires jaugeant ensemble 71,900 tonnes et donnant une recette de 764,000 fr.

Etude de Me MITIFFIOT DE BELAIR, notaire à Lyon, place de la Comédie, 27.

Adjudication aux enchères publiques, en quatre lots distincts.

Quatre Créances dépendant de la faillite de MM. Jude père et fils, et consistant savoir: la première en une somme de 2,426 fr. 80 c.

VENTE FORCÉE. Le vendredi vingt-cinq avril 1873, à dix heures du matin, sur la place de la Bourse, à Lyon, vente aux enchères d'objets saisis.

GUÉRISON RADICALE et en somme de 2,722 fr. 90 c.

VENTE JUDICIAIRE. Le vendredi vingt-cinq avril 1873, à dix heures du matin, sur la place de la Bourse, à Lyon, vente aux enchères d'objets saisis.

Les Pastilles de PONNET. ont été expérimentés avec le plus grand succès contre la COQUELUCHE.

VENTE JUDICIAIRE. Le vendredi vingt-cinq avril 1873, à dix heures du matin, sur la place de la Bourse, à Lyon, vente aux enchères d'objets saisis.

Etude de Me DURAND, huissier à Lyon, rue Saint-Côme, numéro 11.

VENTE JUDICIAIRE. Le vendredi vingt-cinq avril 1873, à dix heures du matin, sur la place de la Bourse, à Lyon, vente aux enchères d'objets saisis.

Etude de Me BEAUJOLIN, huissier à Lyon, rue Saint-Pierre, 41.

VENTE JUDICIAIRE. Le vendredi vingt-cinq avril 1873, à dix heures du matin, sur la place de la Bourse, à Lyon, vente aux enchères d'objets saisis.

AVIS POUR DETTES. M. Jules Lémann, négociant, demeurant à Lyon, quai des Célestins, 6, prévient le public qu'il ne paiera aucune des dettes que pourra contracter son fils Georges Lémann, dont il poursuit l'interdiction.

DÉPURATIF DU SANG. DE TOUS les remèdes préconisés et employés pour purifier le sang et le régénérer, n'en est pas de plus souverain que le Rob-Vegetal-Sava.

UN ALSACIEN demande une place de concierge. — Adresser les offres aux initiales A. L., au bureau du journal.

BULLETIN COMMERCIAL. Paris, 21 avril. Les farines sont assez bien tenues: 8 marques disponible et courant, 71 75; 2 prochains, 72 50; juillet-août, 73.

Les huiles de lin restent sans changements: disponible courant et prochain, 95; 4 d'éché, 95 50; 4 derniers, 95.

Les sucres raffinés sont toujours faibles, de 157

AVIS POUR DETTES. M. Jules Lémann, négociant, demeurant à Lyon, quai des Célestins, 6, prévient le public qu'il ne paiera aucune des dettes que pourra contracter son fils Georges Lémann, dont il poursuit l'interdiction.

DÉPURATIF DU SANG. DE TOUS les remèdes préconisés et employés pour purifier le sang et le régénérer, n'en est pas de plus souverain que le Rob-Vegetal-Sava.

UN ALSACIEN demande une place de concierge. — Adresser les offres aux initiales A. L., au bureau du journal.

GUÉRISON RADICALE et en somme de 2,722 fr. 90 c.

VENTE JUDICIAIRE. Le vendredi vingt-cinq avril 1873, à dix heures du matin, sur la place de la Bourse, à Lyon, vente aux enchères d'objets saisis.

Les Pastilles de PONNET. ont été expérimentés avec le plus grand succès contre la COQUELUCHE.

VENTE JUDICIAIRE. Le vendredi vingt-cinq avril 1873, à dix heures du matin, sur la place de la Bourse, à Lyon, vente aux enchères d'objets saisis.

Etude de Me DURAND, huissier à Lyon, rue Saint-Côme, numéro 11.

VENTE JUDICIAIRE. Le vendredi vingt-cinq avril 1873, à dix heures du matin, sur la place de la Bourse, à Lyon, vente aux enchères d'objets saisis.

Etude de Me BEAUJOLIN, huissier à Lyon, rue Saint-Pierre, 41.

VENTE JUDICIAIRE. Le vendredi vingt-cinq avril 1873, à dix heures du matin, sur la place de la Bourse, à Lyon, vente aux enchères d'objets saisis.

AVIS POUR DETTES. M. Jules Lémann, négociant, demeurant à Lyon, quai des Célestins, 6, prévient le public qu'il ne paiera aucune des dettes que pourra contracter son fils Georges Lémann, dont il poursuit l'interdiction.

DÉPURATIF DU SANG. DE TOUS les remèdes préconisés et employés pour purifier le sang et le régénérer, n'en est pas de plus souverain que le Rob-Vegetal-Sava.

UN ALSACIEN demande une place de concierge. — Adresser les offres aux initiales A. L., au bureau du journal.

GUÉRISON RADICALE et en somme de 2,722 fr. 90 c.

VENTE JUDICIAIRE. Le vendredi vingt-cinq avril 1873, à dix heures du matin, sur la place de la Bourse, à Lyon, vente aux enchères d'objets saisis.

Les Pastilles de PONNET. ont été expérimentés avec le plus grand succès contre la COQUELUCHE.

VENTE JUDICIAIRE. Le vendredi vingt-cinq avril 1873, à dix heures du matin, sur la place de la Bourse, à Lyon, vente aux enchères d'objets saisis.

Etude de Me DURAND, huissier à Lyon, rue Saint-Côme, numéro 11.

VENTE JUDICIAIRE. Le vendredi vingt-cinq avril 1873, à dix heures du matin, sur la place de la Bourse, à Lyon, vente aux enchères d'objets saisis.

BULLETIN COMMERCIAL. Paris, 21 avril. Les farines sont assez bien tenues: 8 marques disponible et courant, 71 75; 2 prochains, 72 50; juillet-août, 73.

Les huiles de lin restent sans changements: disponible courant et prochain, 95; 4 d'éché, 95 50; 4 derniers, 95.

Les sucres raffinés sont toujours faibles, de 157

AVIS POUR DETTES. M. Jules Lémann, négociant, demeurant à Lyon, quai des Célestins, 6, prévient le public qu'il ne paiera aucune des dettes que pourra contracter son fils Georges Lémann, dont il poursuit l'interdiction.

DÉPURATIF DU SANG. DE TOUS les remèdes préconisés et employés pour purifier le sang et le régénérer, n'en est pas de plus souverain que le Rob-Vegetal-Sava.

UN ALSACIEN demande une place de concierge. — Adresser les offres aux initiales A. L., au bureau du journal.

GUÉRISON RADICALE et en somme de 2,722 fr. 90 c.

VENTE JUDICIAIRE. Le vendredi vingt-cinq avril 1873, à dix heures du matin, sur la place de la Bourse, à Lyon, vente aux enchères d'objets saisis.

Les Pastilles de PONNET. ont été expérimentés avec le plus grand succès contre la COQUELUCHE.

VENTE JUDICIAIRE. Le vendredi vingt-cinq avril 1873, à dix heures du matin, sur la place de la Bourse, à Lyon, vente aux enchères d'objets saisis.

Etude de Me DURAND, huissier à Lyon, rue Saint-Côme, numéro 11.

VENTE JUDICIAIRE. Le vendredi vingt-cinq avril 1873, à dix heures du matin, sur la place de la Bourse, à Lyon, vente aux enchères d'objets saisis.

Etude de Me BEAUJOLIN, huissier à Lyon, rue Saint-Pierre, 41.

VENTE JUDICIAIRE. Le vendredi vingt-cinq avril 1873, à dix heures du matin, sur la place de la Bourse, à Lyon, vente aux enchères d'objets saisis.

AVIS POUR DETTES. M. Jules Lémann, négociant, demeurant à Lyon, quai des Célestins, 6, prévient le public qu'il ne paiera aucune des dettes que pourra contracter son fils Georges Lémann, dont il poursuit l'interdiction.

DÉPURATIF DU SANG. DE TOUS les remèdes préconisés et employés pour purifier le sang et le régénérer, n'en est pas de plus souverain que le Rob-Vegetal-Sava.

UN ALSACIEN demande une place de concierge. — Adresser les offres aux initiales A. L., au bureau du journal.

GUÉRISON RADICALE et en somme de 2,722 fr. 90 c.

VENTE JUDICIAIRE. Le vendredi vingt-cinq avril 1873, à dix heures du matin, sur la place de la Bourse, à Lyon, vente aux enchères d'objets saisis.

Les Pastilles de PONNET. ont été expérimentés avec le plus grand succès contre la COQUELUCHE.

VENTE JUDICIAIRE. Le vendredi vingt-cinq avril 1873, à dix heures du matin, sur la place de la Bourse, à Lyon, vente aux enchères d'objets saisis.

Etude de Me DURAND, huissier à Lyon, rue Saint-Côme, numéro 11.

VENTE JUDICIAIRE. Le vendredi vingt-cinq avril 1873, à dix heures du matin, sur la place de la Bourse, à Lyon, vente aux enchères d'objets saisis.

BULLETIN COMMERCIAL. Paris, 21 avril. Les farines sont assez bien tenues: 8 marques disponible et courant, 71 75; 2 prochains, 72 50; juillet-août, 73.

Les huiles de lin restent sans changements: disponible courant et prochain, 95; 4 d'éché, 95 50; 4 derniers, 95.

Les sucres raffinés sont toujours faibles, de 157

AVIS POUR DETTES. M. Jules Lémann, négociant, demeurant à Lyon, quai des Célestins, 6, prévient le public qu'il ne paiera aucune des dettes que pourra contracter son fils Georges Lémann, dont il poursuit l'interdiction.

DÉPURATIF DU SANG. DE TOUS les remèdes préconisés et employés pour purifier le sang et le régénérer, n'en est pas de plus souverain que le Rob-Vegetal-Sava.

UN ALSACIEN demande une place de concierge. — Adresser les offres aux initiales A. L., au bureau du journal.

GUÉRISON RADICALE et en somme de 2,722 fr. 90 c.

VENTE JUDICIAIRE. Le vendredi vingt-cinq avril 1873, à dix heures du matin, sur la place de la Bourse, à Lyon, vente aux enchères d'objets saisis.

Les Pastilles de PONNET. ont été expérimentés avec le plus grand succès contre la COQUELUCHE.

VENTE JUDICIAIRE. Le vendredi vingt-cinq avril 1873, à dix heures du matin, sur la place de la Bourse, à Lyon, vente aux enchères d'objets saisis.

Etude de Me DURAND, huissier à Lyon, rue Saint-Côme, numéro 11.

VENTE JUDICIAIRE. Le vendredi vingt-cinq avril 1873, à dix heures du matin, sur la place de la Bourse, à Lyon, vente aux enchères d'objets saisis.

Etude de Me BEAUJOLIN, huissier à Lyon, rue Saint-Pierre, 41.

VENTE JUDICIAIRE. Le vendredi vingt-cinq avril 1873, à dix heures du matin, sur la place de la Bourse, à Lyon, vente aux enchères d'objets saisis.

AVIS POUR DETTES. M. Jules Lémann, négociant, demeurant à Lyon, quai des Célestins, 6, prévient le public qu'il ne paiera aucune des dettes que pourra contracter son fils Georges Lémann, dont il poursuit l'interdiction.

DÉPURATIF DU SANG. DE TOUS les remèdes préconisés et employés pour purifier le sang et le régénérer, n'en est pas de plus souverain que le Rob-Vegetal-Sava.

UN ALSACIEN demande une place de concierge. — Adresser les offres aux initiales A. L., au bureau du journal.

GUÉRISON RADICALE et en somme de 2,722 fr. 90 c.

VENTE JUDICIAIRE. Le vendredi vingt-cinq avril 1873, à dix heures du matin, sur la place de la Bourse, à Lyon, vente aux enchères d'objets saisis.

Les Pastilles de PONNET. ont été expérimentés avec le plus grand succès contre la COQUELUCHE.

VENTE JUDICIAIRE. Le vendredi vingt-cinq avril 1873, à dix heures du matin, sur la place de la Bourse, à Lyon, vente aux enchères d'objets saisis.

Etude de Me DURAND, huissier à Lyon, rue Saint-Côme, numéro 11.

VENTE JUDICIAIRE. Le vendredi vingt-cinq avril 1873, à dix heures du matin, sur la place de la Bourse, à Lyon, vente aux enchères d'objets saisis.

BULLETIN COMMERCIAL. Paris, 21 avril. Les farines sont assez bien tenues: 8 marques disponible et courant, 71 75; 2 prochains, 72 50; juillet-août, 73.

Les huiles de lin restent sans changements: disponible courant et prochain, 95; 4 d'éché, 95 50; 4 derniers, 95.

Les sucres raffinés sont toujours faibles, de 157

AVIS POUR DETTES. M. Jules Lémann, négociant, demeurant à Lyon, quai des Célestins, 6, prévient le public qu'il ne paiera aucune des dettes que pourra contracter son fils Georges Lémann, dont il poursuit l'interdiction.

DÉPURATIF DU SANG. DE TOUS les remèdes préconisés et employés pour purifier le sang et le régénérer, n'en est pas de plus souverain que le Rob-Vegetal-Sava.

UN ALSACIEN demande une place de concierge. — Adresser les offres aux initiales A. L., au bureau du journal.

GUÉRISON RADICALE et en somme de 2,722 fr. 90 c.

VENTE JUDICIAIRE. Le vendredi vingt-cinq avril 1873, à dix heures du matin, sur la place de la Bourse, à Lyon, vente aux enchères d'objets saisis.

Les Pastilles de PONNET. ont été expérimentés avec le plus grand succès contre la COQUELUCHE.

VENTE JUDICIAIRE. Le vendredi vingt-cinq avril 1873, à dix heures du matin, sur la place de la Bourse, à Lyon, vente aux enchères d'objets saisis.

Etude de Me DURAND, huissier à Lyon, rue Saint-Côme, numéro 11.

VENTE JUDICIAIRE. Le vendredi vingt-cinq avril 1873, à dix heures du matin, sur la place de la Bourse, à Lyon, vente aux enchères d'objets saisis.

Etude de Me BEAUJOLIN, huissier à Lyon, rue Saint-Pierre, 41.

VENTE JUDICIAIRE. Le vendredi vingt-cinq avril 1873, à dix heures du matin, sur la place de la Bourse, à Lyon, vente aux enchères d'objets saisis.

AVIS POUR DETTES. M. Jules Lémann, négociant, demeurant à Lyon, quai des Célestins, 6, prévient le public qu'il ne paiera aucune des dettes que pourra contracter son fils Georges Lémann, dont il poursuit l'interdiction.

DÉPURATIF DU SANG. DE TOUS les remèdes préconisés et employés pour purifier le sang et le régénérer, n'en est pas de plus souverain que le Rob-Vegetal-Sava.

UN ALSACIEN demande une place de concierge. — Adresser les offres aux initiales A. L., au bureau du journal.

GUÉRISON RADICALE et en somme de 2,722 fr. 90 c.

VENTE JUDICIAIRE. Le vendredi vingt-cinq avril 1873, à dix heures du matin, sur la place de la Bourse, à Lyon, vente aux enchères d'objets saisis.

Les Pastilles de PONNET. ont été expérimentés avec le plus grand succès contre la COQUELUCHE.

VENTE JUDICIAIRE. Le vendredi vingt-cinq avril 1873, à dix heures du matin, sur la place de la Bourse, à Lyon, vente aux enchères d'objets saisis.

Etude de Me DURAND, huissier à Lyon, rue Saint-Côme, numéro 11.

VENTE JUDICIAIRE. Le vendredi vingt-cinq avril 1873, à dix heures du matin, sur la place de la Bourse, à Lyon, vente aux enchères d'objets saisis.

BULLETIN COMMERCIAL. Paris, 21 avril. Les farines sont assez bien tenues: 8 marques disponible et courant, 71 75; 2 prochains, 72 50; juillet-août, 73.

Les huiles de lin restent sans changements: disponible courant et prochain, 95; 4 d'éché, 95 50; 4 derniers, 95.

Les sucres raffinés sont toujours faibles, de 157

AVIS POUR DETTES. M. Jules Lémann, négociant, demeurant à Lyon, quai des Célestins, 6, prévient le public qu'il ne paiera aucune des dettes que pourra contracter son fils Georges Lémann, dont il poursuit l'interdiction.

DÉPURATIF DU SANG. DE TOUS les remèdes préconisés et employés pour purifier le sang et le régénérer, n'en est pas de plus souverain que le Rob-Vegetal-Sava.

UN ALSACIEN demande une place de concierge. — Adresser les offres aux initiales A. L., au bureau du journal.

GUÉRISON RADICALE et en somme de 2,722 fr. 90 c.

VENTE JUDICIAIRE. Le vendredi vingt-cinq avril 1873, à dix heures du matin, sur la place de la Bourse, à Lyon, vente aux enchères d'objets saisis.

Les Pastilles de PONNET. ont été expérimentés avec le plus grand succès contre la COQUELUCHE.

VENTE JUDICIAIRE. Le vendredi vingt-cinq avril 1873, à dix heures du matin, sur la place de la Bourse, à Lyon, vente aux enchères d'objets saisis.

Etude de Me DURAND, huissier à Lyon, rue Saint-Côme, numéro 11.

VENTE JUDICIAIRE. Le vendredi vingt-cinq avril 1873, à dix heures du matin, sur la place de la Bourse, à Lyon, vente aux enchères d'objets saisis.

Etude de Me BEAUJOLIN, huissier à Lyon, rue Saint-Pierre, 41.

VENTE JUDICIAIRE. Le vendredi vingt-cinq avril 1873, à dix heures du matin, sur la place de la Bourse, à Lyon, vente aux enchères d'objets saisis.

AVIS POUR DETTES. M. Jules Lémann, négociant, demeurant à Lyon, quai des Célestins, 6, prévient le public qu'il ne paiera aucune des dettes que pourra contracter son fils Georges Lémann, dont il poursuit l'interdiction.

DÉPURATIF DU SANG. DE TOUS les remèdes préconisés et employés pour purifier le sang et le régénérer, n'en est pas de plus souverain que le Rob-Vegetal-Sava.

UN ALSACIEN demande une place de concierge. — Adresser les offres aux initiales A. L., au bureau du journal.

GUÉRISON RADICALE et en somme de 2,722 fr. 90 c.

VENTE JUDICIAIRE. Le vendredi vingt-cinq avril 1873, à dix heures du matin, sur la place de la Bourse, à Lyon, vente aux enchères d'objets saisis.

Les Pastilles de PONNET. ont été expérimentés avec le plus grand succès contre la COQUELUCHE.

VENTE JUDICIAIRE. Le vendredi vingt-cinq avril 1873, à dix heures du matin, sur la place de la Bourse, à Lyon, vente aux enchères d'objets saisis.

Etude de Me DURAND, huissier à Lyon, rue Saint-Côme, numéro 11.

VENTE JUDICIAIRE. Le vendredi vingt-cinq avril 1873, à dix heures du matin, sur la place de la Bourse, à Lyon, vente aux enchères d'objets saisis.

BOURSE DE PARIS — Lundi 21 Avril (de midi à 3 h. 1/2).

Table of stock market data for Paris, including RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, and various financial instruments.

BOURSE DE LYON — Mardi 22 Avril (de 11 h. à midi 1/2).

Table of stock market data for Lyon, including RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, and various financial instruments.

BULLETIN FINANCIER

Table of financial news and market reports, including prices of various stocks and bonds.

BULLETIN FINANCIER

Table of financial news and market reports, including prices of various stocks and bonds.

BULLETIN FINANCIER

Table of financial news and market reports, including prices of various stocks and bonds.

BULLETIN FINANCIER

Table of financial news and market reports, including prices of various stocks and bonds.